

Charte d'usage de l'internet à l'école

Dans le cadre des apprentissages du Brevet Informatique et Internet (B2i école), lors de l'utilisation des services informatiques : accès à internet, courrier électronique...

L'élève s'engage à respecter les règles de l'utilisateur, définies ci-dessous :

- Je consulte les sites internet et j'utilise le courrier électronique toujours en présence de mon enseignant.
- Je me montre poli et respectueux, je ne dis pas du mal de quelqu'un dans mes messages.
- Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, âge, adresse, téléphone), sauf si mon enseignant m'y autorise, par exemple, pour une correspondance scolaire.
- Je peux utiliser, pour mon usage personnel, des textes et des images trouvés sur des sites internet. Je respecte le propriétaire de ces documents : si je veux les reproduire et les diffuser, je lui en demande l'autorisation.
- Je ne communique ni mot de passe ni identifiant.

L'élève :

Les parents :
ou le responsable légal

L'enseignant :